

# L'écho de Montailoux

Bulletin communal de Présilly - numéro 81 - janvier 2019



## Sommaire

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| L'édito                              | 2     |
| La vie municipale                    | 3-7   |
| Compte-rendu des conseils municipaux | 3-4   |
| Subventions                          | 5     |
| Urbanisme/CAUE                       | 6     |
| AFAF                                 | 7     |
| Travaux                              | 7     |
| L'intercommunalité                   | 8-13  |
| SIVU Beaupré - RécréA                | 8-9   |
| Maison du Salève                     | 10-11 |
| Déchetterie                          | 12    |
| REGENERO                             | 12    |
| Conteneur à cartons                  | 12    |
| Bilan « Petite Enfance »             | 13    |
| Santé - Social                       | 14-15 |
| Les directives anticipées            |       |
| Ça s'est passé à Présilly            | 16-19 |
| Bientôt à Présilly...                | 19    |
| Vie associative                      | 20    |
| Comité de Jumelage                   |       |
| Coin lecture                         | 21    |
| Mémoires de Présilly                 | 22-23 |
| État-civil                           | 24    |
| Infos pratiques                      | 24    |

Chères Présilliennes, Chers Présilliens,

*En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter le bilan de notre bel automne.*

*Le 11 novembre dernier, nous avons commémoré le centième anniversaire de l'armistice de la guerre 14/18 afin de rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour que la nôtre soit meilleure. Vous étiez nombreux à vous rassembler devant le monument aux morts pour ce moment historique de recueillement.*

*Je profite de ces lignes pour remercier chaleureusement les membres de la Présillienne qui nous ont concocté pour cet événement une délicieuse choucroute à prix coûtant.*

*Vous avez pu constater également que la route de Beauregard a été rendue à la circulation après plus de trois mois de travaux. Le réseau d'assainissement et la colonne d'eau potable ont été refaits à neuf. Un trottoir de minimum 2,5 mètres de large à circulation mixte piétons/vélos a été créé afin de rejoindre la piste cyclable en amont. Cet aménagement éclairé permettra dans un futur proche de rejoindre Saint Julien via Feigères, en toute sécurité.*

*Un arrêt de bus scolaire a été réalisé pour sécuriser le ramassage et la dépose des collégiens et lycéens.*

*Des passages surélevés ainsi qu'une chicane ont été implantés sur cette portion de route afin de ralentir la vitesse excessive des automobilistes peu respectueux des limitations. Les travaux ne sont pas tout à fait terminés mais cela ne saurait tarder.*

*Je suis reconnaissant envers les riverains patients qui ont enduré les travaux durant cette période. La route ayant été déviée par le chemin de Clairjoie, entraînant ainsi un flux beaucoup plus conséquent sur ce tronçon, je tiens à les remercier ici.*

*Ces travaux ne devraient pas dépasser le budget alloué, malgré quelques imprévus.*

*D'autre part, nous avons posé une main courante au cimetière afin d'améliorer et de sécuriser les déplacements des personnes à mobilité réduite et un nouveau columbarium de 10 cases a été édifié.*

*Pour ceux que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le 11 janvier dernier, je vous souhaite une belle année, pleine de santé et de bonheur, pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont proches.*

Bien amicalement

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

## Compte-rendu des conseils municipaux

### URBANISME

#### ➤ Taxe forfaitaire sur cession de terrains devenus constructibles

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 26 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 permettant aux communes d'instaurer à compter du 1er janvier 2007 une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles de par leur classement par le Plan Local d'Urbanisme, dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,

Le Conseil Municipal a décidé l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Cette taxe a pour objectif de restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

La taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible et son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession, ce qui correspond à 6,66 % du prix de cession.

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du Code Général des Impôts, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition
- aux cessions de terrains :
  - ◇ lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans
  - ◇ ou dont le prix de cession est inférieur ou égal à 15'000 euros
  - ◇ ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents
  - ◇ ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception
  - ◇ ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées)
  - ◇ ou cédés, avant le 31 décembre 2007, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, ou à un organisme mentionné à l'article L.365-1 du code de la construction et de l'habitation (unions d'économie sociale)
  - ◇ ou cédés, avant le 31 décembre 2007, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

### Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

#### URBANISME (suite)

➤ Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain est la faculté pour la Commune d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de sa mise en vente à titre onéreux ou à titre gratuit, dans des zones préalablement déterminées dans le but de réaliser une opération d'intérêt général.

Suite à l'approbation du plan local d'urbanisme en date du 14 juin 2018, la commune devait voter une nouvelle délibération pour instituer un Droit de Préemption Urbain et en redéfinir le champ d'application.

Par conséquent, le Conseil municipal a décidé d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines du Plan Local d'Urbanisme, à savoir la totalité des zones U et AU.

Un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.213-13 du Code de l'urbanisme.

#### DIVERS

➤ Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Présilly d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres, le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive y relative. Le SYANE assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement.

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.



#### **Un peu de civisme : quand la neige arrive...**

En cette période hivernale, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter la neige sur la route lorsque vous débroyez votre propre entrée, cela pouvant occasionner des accidents.

Et ne maudissez pas les engins de déneigement qui repoussent parfois la neige devant votre entrée... Ils font de leur mieux pour dégager la route, mais ils ne peuvent décemment pas éviter chaque accès privé, tout au long de la route !

Par ailleurs, il serait bon de **ne pas stationner votre véhicule sur les voies publiques**, cela gênant considérablement les manœuvres de déneigement.

Merci de votre compréhension et collaboration.

## Subventions

| ASSOCIATION                       | MONTANT | ASSOCIATION                                | MONTANT |
|-----------------------------------|---------|--|---------|
| Aînés de Montailoux               | 500     | Amicale des Donneurs de Sang               | 100     |
| La Salévienne                     | 300     | Amicale des Ombelles                       | 200     |
| Montailoux VTT Club               | 100     | Le Foyer Nordique du Salève                | 100     |
| Pred'zouill                       | 200     | MJC de Viry                                | 3000    |
| Terroir en culture                | 100     | ABS Dyslexie                               | 100     |
| APE Beaupré                       | 1000    | Alzheimer Haute-Savoie                     | 100     |
| Bibliothèque du Châble-Beaumont   | 300     | Association A.L.F.A.A.                     | 200     |
| Chorale du Châble                 | 200     | Banque Alimentaire                         | 100     |
| Tennis du Châble-Beaumont         | 150     | Centre Léon Bérard: lutte contre le cancer | 100     |
| Union Sportive du Châble          | 600     | De l'ombre à la lumière                    | 50      |
| Arc-en-Ciel                       | 50      | Handi Sport                                | 100     |
| ASJ74                             | 100     | Nez Rouge - ONR74                          | 50      |
| Harmonie Saint-Julien-en-Genevois | 150     | Protection Civile                          | 100     |
| Les Bals Musette                  | 200     | Prévention Routière                        | 100     |
| Rugby Club St Julien              | 50      | SPA Arthaz                                 | 200     |
| St Julien Basket Club             | 50      | U.D.C.A.F.N.                               | 100     |
| Vélo Club St Julien               | 400     |  |         |

**Important** : le Conseil Municipal a pris la décision d'octroyer cette année encore une subvention aux associations participant activement à la vie communale et ce, même si elles n'ont pas déposé de demande formelle.

Cependant, veuillez prendre note que, dès 2019, **seules les associations ayant déposé en mairie un dossier de demande complet\*** seront prises en considération pour le versement éventuel d'une subvention. Cette procédure sera valable pour toutes les associations sans exception, qu'elles soient communales ou externes.

*\*Dossier à retirer au préalable en mairie*

### Urbanisme : collaboration avec le CAUE

La promulgation du PLU l'été dernier a d'une certaine manière relancé la dynamique de la construction sur notre commune.

Face à l'arrivée simultanée d'un certain nombre de dossiers, la commission urbanisme a décidé de renforcer l'accompagnement que nous avons avec le CAUE de Haute-Savoie en lui faisant systématiquement passer tout dossier entraînant le création de plus de 4 logements et/ou de plus de 350 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

L'objectif est, pour la commune, de se faire accompagner par un architecte conseil afin d'apporter un dialogue technique et architectural avec les maîtres d'ouvrage (promoteurs et leurs architectes).

Nous avons ainsi mené plusieurs rendez-vous durant cet automne ayant permis la reprise importante d'avant-projets qui nous avaient été présentés et qui, d'une part, ne nous semblaient pas garantir les conditions minimales d'intégration dans la trame bâtie de notre commune (volumétrie, accroche avec les voiries) et d'autre part, nous paraissaient quelquefois revêtir une écriture architecturale brutale ou déconnectée de son milieu environnant. En d'autres termes, on peut faire plus avec moins et en tout cas mieux...

Ce travail a permis de revisiter de façon très significative des projets en cours de développement dont le gabarit et la configuration initiale ne pouvaient être acceptés en l'état par la commune.



#### Qu'est-ce qu'un CAUE ?

Le CAUE, ou conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental, le législateur ayant réaffirmé que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public. Le CAUE est créé par les responsables locaux et présidé par un élu local.

C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE apporte aussi une aide à la décision. Son conseil est accessible à un public varié. Il intervient à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire.

Les CAUE se déploient sur la quasi-totalité du territoire français. Ils constituent un service de proximité, référent pour les acteurs responsables et soucieux de la qualité du cadre de vie.

#### Quelles sont les missions du CAUE ?

Conseiller, former et informer-sensibiliser constituent les missions d'intérêt public du CAUE. Tout acte d'aménagement – depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison – est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous. À tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration de ce cadre de vie, le CAUE promeut la qualité et intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Toute son action est donc sous-tendue par une approche pédagogique.

Le CAUE est engagé dans des enjeux tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles, ou encore la limitation de la consommation d'énergie. Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

Pour en savoir plus : [www.caue74.fr](http://www.caue74.fr)

Laurent DUPAIN

### Aménagement foncier agricole et forestier

L'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) suit son cours sur la commune. Sur la base des règles et objectifs de l'aménagement foncier et des discussions avec les propriétaires et exploitants concernés ainsi que les représentants de la commune, le **projet d'aménagement** a été **validé** par la CCAF de novembre 2018. Le projet comprend la **réorganisation parcellaire** du territoire compris dans le périmètre d'aménagement, ainsi qu'un programme de **travaux connexes** (travaux de voirie rurale, création de fossés...).

Le projet sera soumis à une **enquête publique** du **28 janvier au 28 février** 2019 inclus. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Présilly pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

L'enquête publique sera également **dématérialisée** sur le site du Département (<https://www.hautesavoie.fr>, section « enquêtes publiques / appels à projet »). Le dossier y sera consultable et chacun pourra faire part de ses observations directement en ligne.

M. le Commissaire-Enquêteur recueillera en mairie les observations du public les :

- ♦ Lundi 28 janvier 2019 de 10 heures à 12 heures ;
- ♦ Jeudi 14 février de 15 heures à 19 heures ;
- ♦ Jeudi 28 février de 15 heures à 19 heures.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire-enquêteur, après examen des observations, transmettra le dossier avec son rapport, comportant un avis motivé, au Président du Conseil Départemental dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Après l'enquête, la CCAF prendra connaissance des **réclamations et observations** formulées ainsi que du rapport du commissaire-enquêteur. Les propriétaires qui le demandent dans leurs réclamations pourront être entendus par la CCAF qui statuera ensuite sur chaque réclamation. Les **décisions de la commission communale** seront affichées, pendant quinze jours au moins, en mairie et notifiées aux intéressés.

Parallèlement, les **plans modifiés** de la CCAF seront affichés pendant un mois en mairie. L'ensemble des propriétaires est averti individuellement que cette date d'affichage constitue le point de départ du délai d'un mois pour présenter leurs réclamations devant la CCAF.

Julie BLUHM, *Chargée de mission aménagement foncier et développement rural*

### TRAVAUX



avant



après

#### La route de Beauregard en pleine métamorphose...

*Création de chicanes et trottoirs pour circulation mixte piétons / vélos, écoulements d'eau...  
La route de Beauregard a fait peau neuve.*



## SIVU BEAUPRÉ – RÉCRÉA : Activités extra-scolaires

### Les mercredis

Depuis septembre 2018, le mercredi devient un temps périscolaire. Nous avons construit un plan mercredi afin d'établir une cohérence entre tous les acteurs de l'éducation des enfants.

Au programme, des activités par cycle :

- ⇒ Des activités sportives avec une progression sur plusieurs séances. Un cycle escalade sera mis en place à partir de janvier 2019.
- ⇒ Des activités arts plastiques dans le but de découvrir de nouvelles techniques. Des expositions sont faites avec les œuvres des enfants.
- ⇒ Des activités de découverte « qu'est-ce qu'écouter ? »



### Les ateliers



#### Groupe de parole

Dans le cadre d'un partenariat avec le REAAP 74 (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Haute-Savoie), RécréA-SIVU Beaupré propose aux parents un groupe de parole un mardi par mois de 9h15 à 11h15 sur différents thèmes.

Cet atelier est proposé afin d'échanger et de débattre autour de différents sujets en lien avec le thème.

Plusieurs supports seront abordés et proposés afin de résoudre les problèmes qui peuvent être rencontrés.

Prochains thèmes :

- ⇒ 09 janvier 2019 : Avoir confiance en soi
- ⇒ 06 février 2019 : Le respect
- ⇒ 13 mars 2019 : La violence à l'école

Atelier gratuit et sur inscription à [recrea@sivu-beaupre.fr](mailto:recrea@sivu-beaupre.fr)

#### Atelier cuisine en famille

Le samedi matin, une fois par mois, les familles se retrouvent devant une recette de cuisine et un bricolage.

Prochaines dates :

- ⇒ 19 janvier : galette et couronne des rois
- ⇒ 09 mars : cookies Smarties

#### Les mercredis du sport

Accueillis à la salle de sport, les enfants sont répartis en 3 niveaux :

- ⇒ Les 3-4 ans, 15h45-16h15 : développement de motricité générale (éveil moteur)
- ⇒ Les 4-5 ans, 14h45-15h45 : développement de la motricité générale et jeux collectifs
- ⇒ Les 6-8ans, 13h45-14h45 : initiation à différents sports. Découvrir des activités sportives afin de permettre aux enfants de s'orienter vers une activité de club.

#### La couture

Tous les mercredis de 19h45 à 21h45, vous pouvez apprendre à coudre et à monter vos projets de couture avec l'aide de Valérie.

Inscription au trimestre : Attention les places sont limitées. Contact : [recrea-joelle@sivu-beaupre.fr](mailto:recrea-joelle@sivu-beaupre.fr)

## SIVU BEAUPRÉ – RÉCRÉA : Récréa Vacances

Vos enfants sont accueillis à toutes les vacances scolaires, exception faite pour les vacances de Noël. Le centre est ouvert à partir de 7h30 jusqu'à 18h30.

Nous proposons des activités culturelles, sportives et des sorties pour découvrir notre territoire.

### Inscriptions vacances de février

Mardis 22 et 29 janvier 2019 de 16h30 à 18h30

Jeudis 24 et 31 janvier 2019 de 16h00 à 19h00.

Samedi 2 février de 9h30 à 12h.

### Programme

#### Semaine 1

##### Pour les 3-5 ans :

Une semaine sur le thème du monde fantastique...



##### Pour les 6-8 ans :

Semaine sportive !

Le groupe partira le lundi 18 pour le plateau des Glières à la découverte des traces d'animaux et rejoindra le refuge de « Notre Dame des Neiges » pour y passer la nuit.

Une veillée astronomie sera proposée.

Le lendemain, ils construiront des igloos avant de revenir sur Beaumont.

**Inscription à la semaine obligatoire.**

##### Pour les 8 ans et plus :

Une semaine sur les jeux vidéo avec une initiation à l'escalade.

#### Semaine 2 :

##### Pour les 3-5 ans :

Semaine sportive !

Une semaine sur le thème du cirque avec un petit spectacle



##### Pour les 6-8 ans :

Une semaine sur les danses du monde

##### Pour les 8 ans et plus :

Stage cinéma

**Inscription à la semaine obligatoire.**



Plus d'informations sur notre site internet : <http://recrea74.wixsite.com/recrea>

### Point sur le SIVU BEAUPRÉ

Le bâtiment scolaire et périscolaire, opérationnel entièrement depuis septembre, s'est vu doté d'une subvention supplémentaire d'un montant de 80 000 € au titre du CAR de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## La Maison du Salève : programme\*

Pour toutes les animations : **1 adulte accompagnant obligatoire gratuit.**

Sauf indication contraire, toutes les animations : **6 € et sur inscription !** (détails tarifs ci-dessous)

Animations en extérieur : **prévoir vêtements adaptés à la météo et chaussures imperméables !**

### BALADE DES PETITS ARTISTES

**Mercredi 20 février, 14h30, de 3 à 6 ans**

Une approche sensorielle et décalée de la nature à travers différents ateliers artistiques : pastels, dessins... de quoi éveiller la créativité !

8€ sur inscription.

### LES MURS ONT DES OREILLES

**Mercredi 27 février, 14h30, dès 7 ans**

Une visite ludique pour toute la famille avec des jeux et des ateliers sonores pour aborder l'architecture.

### TRACES ET INDICES D'ANIMAUX

**Vendredi 01 mars, 14h30, dès 3 ans**

Crottes d'animaux, noisettes grignotées, trous dans le sol ou plumes... Mais qui laisse tout ce bazar dans la nature ?

### NUIT DE LA CHOUETTE

**Samedi 02 mars**

➤ **Atelier « Chouette déco ! », 16h, de 5 à 8 ans**

Découvrez la vie des chouettes (reproduction, adaptation à la vie nocturne, alimentation) et créez une chouette en pomme de pin à ramener à la maison.

➤ **« Nuits Safari » de 20h à 22h, dès 8 ans**

Equipé de vêtements noirs et de lampes frontales, une balade vous attend : découverte de traces d'animaux, écoute des bruits de la forêt... Saurez-vous vaincre votre peur du noir? Une expérience sensorielle dont vous vous souviendrez !

Gratuit sur inscription.

### ATELIER DU GÉOLOGUE

**Mercredi 13 mars, 14h30, dès 6 ans**

Découvrez les mystères des fossiles et repartez avec votre moulage. Prêts pour un voyage dans le temps ?

### LE JARDIN, UN REFUGE POUR LES ANIMAUX (intérieur/extérieur)

**Mercredi 17 avril, 14h30, dès 4 ans**

Coccinelles, abeilles, perce-oreilles... venez fabriquer des refuges pour les petits habitants du jardin.

### LEÇONS DE SONS

**Vendredi 19 avril, 14h30, dès 7 ans**

Que diriez-vous d'être bruiteur de la nature ? Jeux d'écoute et de création de sons pour connaître différemment l'environnement.

### ZOOM SUR LA NATURE

**Mercredi 24 avril, 14h30, dès 6 ans**

Pétales, étamines, lichen... découvrez la beauté invisible qui nous entoure à l'aide de loupes et d'autres outils. Une approche microscopique de la nature !

### AUTOUR DE L'ARBRE (extérieur/intérieur)

**Vendredi 26 avril, 14h30, dès 3 ans**

Une petite balade pour découvrir les couleurs printanières et le réveil des arbres.

8€ sur inscription.

### RALLYE NATURE

**Mercredi 15 mai, 14h30 au Salève, dès 6 ans**

Attention... Prêt ? Partez ! Vous voilà en route pour relever les nombreux défis d'un rallye nature. Le parcours sera jalonné de petites épreuves amusantes et artistiques à réaliser en famille.

## Tarifs - Visite des expositions

Tarif normal : 6€ / Jeunes de 6 à 18 ans : 3€ / Enfants de - de 6 ans : gratuit

Entrée famille : 15€ (2 adultes + 1 à 4 jeunes)

Entrée à l'exposition «Paysages Sonores» dans le cadre du contrat corridors Champagne-Genevois : 2€ par adulte, gratuit pour les moins de 6 ans ou billet inclus dans l'entrée « exposition permanente ».

Autres tarifs sur demande. Tarifs groupes (enfants et adultes) sur demande. Accès aux personnes à mobilité réduite.

## Animations Familles

Présence d'un adulte obligatoire (gratuit).

Carte des p'tits malins : 15€ valable pour 3 animations (concerne uniquement les animations à 6€)

**Horaires 2019** : février à juin / septembre à décembre : mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h

juillet / août : du mardi au dimanche de 10h à 18h — Vacances scolaires zone A : du mardi au dimanche de 14h à 18h

Fermeture : janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> dimanche de septembre, 25 décembre

Groupes sur réservation (visite tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi)

\* **Programme complet sur** : [www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com) / [info@maisondusaleve.com](mailto:info@maisondusaleve.com)

La Maison du Salève, 775 route de Mikerne, 74160 Présilly - Réservations et contact : 04 50 95 92 16

### Un automne à la Maison du Salève



**Noisettes, faines, glands, marrons, noix, pommes...  
l'automne est une véritable source d'inspiration  
pour les animations nature de la Maison du Salève !**



On commence avec le **Land'Art** qui s'est déroulé le mercredi 24 octobre.

Après avoir glané des feuilles mortes, des fleurs, des pommes..., les enfants ont réalisé un mandala naturel très coloré dans le jardin de la Maison du Salève. Une belle façon de découvrir la nature en réalisant une œuvre artistique éphémère.



L'automne s'est poursuivi le 14 novembre avec l'animation « **Fabrication de jouet nature** ».

On se met tous autour de la table, et c'est parti pour découper, piquer, planter, bricoler... et réaliser son propre jouet nature intitulé « Mr Pomme ».

Le dernier rendez-vous a eu lieu le vendredi 28 décembre pour un atelier de **théâtre d'ombre**.

Les enfants ont été amenés à manipuler les marionnettes et à réaliser la bande son de plusieurs contes du Salève, dont l'histoire d'Hector l'Allosaure...

Il y a plus de 100 millions d'années, le climat du bassin genevois était tropical ! Hector l'allosaure se promenait le long des plages de l'océan alpin nommé Téthys. Hector aimait écouter le bruit du vent et des vagues, et il aimait regarder les Pterodactyles voler et chanter. Lui voyait dans ce paysage une incroyable partition dont la nature était l'interprète... (c)Elsa Thomasson



Retrouvez l'ensemble des animations hivernales sur notre site internet : [www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com)

Crédits photographiques: © Elsa Thomasson



### Déchetteries intercommunales : Le pourquoi d'une carte d'accès

La Communauté de communes prend en charge l'organisation de la collecte et la gestion du service des déchets depuis plus de 20 ans.

Au cours des deux dernières années, la collectivité a réalisé d'importants travaux sur les sites des deux déchetteries intercommunales pour sécuriser les quais de déchargement, lutter contre les intrusions et faciliter l'accès et la circulation des usagers.

En complément de ce programme de réhabilitation, les élus ont souhaité réserver l'accès à ce service aux seuls habitants du territoire qui participent à son financement par le paiement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

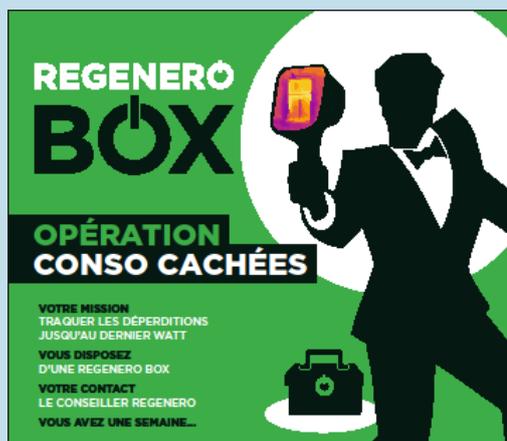
Les professionnels du territoire ne sont pas assujettis à cette taxe. Pour traiter les déchets liés à leur activité, ils peuvent soit recourir à des prestataires privés spécialisés, soit utiliser les déchetteries intercommunales en finançant les filières de recyclage, au prorata des volumes et selon la typologie des déchets.

Afin de mieux contrôler les flux des ménages et des professionnels, un système de contrôle a été installé à l'entrée des 2 déchetteries intercommunales. À partir de février 2019, professionnels et particuliers devront présenter une carte d'accès au gardien. Celui-ci contrôlera la teneur des déchets et les guidera vers les bennes adéquates.

Pour demander votre carte d'accès en ligne : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)



### REGENERO lance son nouvel équipement : la **REGENERO BOX**



Surconsommations d'énergie, sensations de froid, inconfort...  
*Jamais plus jamais !*

À compter de novembre 2018, tout va changer pour les habitants d'Annemasse Agglo et de la Communauté de communes du Genevois grâce à la **REGENERO BOX** : une mallette d'outils de mesure ultra sophistiqués.

Grâce à une caméra thermique, d'autres dispositifs infallibles et aux conseils de REGENERO, vous traquerez les déperditions d'énergie dans votre habitation et vous élaborerez un plan d'actions pour les supprimer.

Contactez votre conseiller REGENERO au **04 58 57 00 87**  
et réservez gratuitement durant une semaine votre **REGENERO BOX**

[www.regenero.fr](http://www.regenero.fr)

REGENERO, LE SERVICE PUBLIC, GRATUIT ET INDÉPENDANT  
DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS  
DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

### Nouveau : conteneur pour vos cartons usagés

Les petits cartons emballant les colis commandés sur le web sont de plus en plus nombreux accompagnant ce mode de consommation croissant. La CCG a équipé avec un conteneur pour cartons une trentaine de points tri existants, répartis sur l'ensemble des 17 communes. Présilly bénéficie aussi de "son" conteneur, situé route chez Coquet, sous la Mairie (à côté des conteneurs alu-Pet, papier et verre).

Pour les très gros cartons ou pour un gros volume (déménagement, etc.), il est toujours conseillé de se rendre en déchetterie. Les 32 conteneurs pourront quant à eux contenir tous les petits volumes et participent à moins utiliser sa voiture, ou moins loin.

Retrouvez tous les emplacements sur [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)



## CCG - Commission « Social, Seniors, Petite Enfance »



### Présentation du Bilan du service petite enfance (crèche et RAM\*)

L'objectif de ce bilan est d'analyser la situation respective des différents modes de garde du territoire, leur complémentarité et de définir les enjeux pour chacun.

Avec la reprise de la compétence petite enfance en 2015, **deux objectifs principaux** ont vu le jour :

**1. Que le transfert de compétence ne soit pas synonyme d'augmentation des coûts**

⇒ Le reste à charge de la collectivité a baissé de 5% entre 2015 et 2017

⇒ La fréquentation a augmenté, passant de 83.5% d'heures facturées en 2015 à 85% en 2017

**2. Que le ratio « place collective par habitant » s'améliore en donnant un peu plus de place au secteur privé (dans un territoire où le revenu par habitant peut le permettre) et en répartissant les nouvelles implantations de manière homogène sur le territoire**

⇒ Ratio de 1 place pour 136 habitants en 2016 et estimé à 1 place pour 133 habitants en 2020. L'augmentation de la population aura donc été contenue par la création de 50 places en micro-crèches privées entre 2016 et 2019

⇒ La part du privé passerait ainsi d'un quart à un tiers des places collectives du territoire.

⇒ Le schéma a également permis d'inciter à la création de places sur le côté Vuache du territoire afin de rééquilibrer l'offre.



*Les Prési'loups  
micro-crèche de Présilly*

L'enjeu principal reste de **maintenir l'offre de garde du territoire** malgré l'augmentation toujours forte de la population. **Un bilan du schéma de développement sera à mener en 2019** afin de donner des pistes d'action pour la suite. On peut d'ores et déjà affirmer qu'il sera important de conserver une **complémentarité entre tous les modes de garde**.

On constate des craintes et des a priori des parents par rapport à **l'accueil individuel** alors même qu'il est, de loin, le mode majoritaire sur la CCG. Valoriser ce métier et accompagner les assistants maternels vers un accueil toujours plus qualitatif est primordial. **Le RAM a un rôle central à jouer dans ce contexte mais il est fragilisé par son organisation actuelle**. L'itinérance des animatrices est essentielle pour toucher un maximum d'assistants maternels, mais elle rend le métier difficile : beaucoup de déplacements et de manutention car les lieux pour les temps collectifs sont mutualisés et pas toujours adaptés à l'accueil des tout-petits (propreté, espace, point d'eau, accessibilité, etc.). **Une solution doit donc être trouvée rapidement concernant les lieux des temps collectifs**.

Concernant les **crèches publiques**, l'enjeu reste la recherche d'une **qualité d'accueil** toujours meilleure :

- Formation pour mieux accueillir les enfants porteurs de **handicap**
- Formation pour mieux accompagner **les parents en difficulté**
- Travail autour d'une plus grande **transparence des critères d'attribution**
- Accompagnement dans la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** des agents titulaires du CAP petite enfance afin de les valoriser et de limiter les problèmes de recrutement d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants.
- **Entretien et rénovation des bâtiments**

Juliette BARBIER, responsable du Pôle social, CCG

\* RAM = Relais Assistants Maternels

## Les directives anticipées

Nous continuons notre série de réflexions sur les droits fondamentaux de la personne en abordant les problématiques de fin de vie.

La maladie et la mort font partie du cycle de la vie. Ce constat posé, il convient d'aborder certaines questions afin d'anticiper certaines problématiques « existentielles » pouvant survenir en cas de « coup dur » ou survenant lorsque l'âge avance et nous rapproche de notre fin de vie.

Lorsque l'autodétermination vient à manquer :

- ◆ Il arrive qu'une personne ne souhaite pas se déterminer sur les soins et l'accompagnement qu'elle souhaite recevoir.
- ◆ Il arrive qu'une personne ne soit plus en capacité d'exprimer ses volontés (coma...)
- ◆ Il arrive qu'une personne n'ait plus la capacité de tout comprendre seule, notamment en cas de troubles cognitifs ou apparentés (maladie d'Alzheimer...).

La désignation d'une personne de confiance ou représentant thérapeutique sera une aide précieuse pour les médecins qui devront vous accompagner dans les situations où les soins palliatifs pourraient être mis en place et que vous soyez dans l'incapacité de vous exprimer ou n'avez plus votre capacité de discernement. Cette personne se référera à votre volonté présumée, en fonction de vos valeurs et non des siennes propres. Il peut y avoir plusieurs représentants thérapeutiques. L'idéal étant qu'il y ait un dialogue afin de préparer les décisions.

Les directives anticipées permettent de fixer à l'avance les mesures médicales que l'on approuve et celles que l'on refuse en cas de perte soudaine de discernement suite à un accident ou à une maladie. **Elles permettent ainsi également aux médecins de prendre plus facilement des décisions difficiles et de décharger les proches.**

Les directives anticipées doivent être écrites de façon manuscrite ou dactylographiées, sur une feuille de papier en commençant par exemple comme suit : « *Le jour où je ne pourrai plus prendre une décision moi-même, je soussigné(e), Madame / Monsieur (...), né(e) le (...19...), demande après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés que soient respectées les dispositions suivantes : (...)* ». Il faut mentionner qui détient l'original et le nombre de copies distribuées. Le document doit être daté et signé de façon manuscrite.

Vous pouvez également trouver sur internet des formulaires tout prêts à compléter.

- ◆ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/directives-anticipees-un-modele-votre-disposition>
- ◆ [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fichedirectivesanticipee\\_es\\_10p\\_exev2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fichedirectivesanticipee_es_10p_exev2.pdf)
- ◆ <https://aides.francealzheimer.org/accompagnement/moins-60-ans/a-domicile-moins-60-ans/dispositifs-juridiques-scenario-8-1/droits-de-la-personne-scenario-8-1/les-directives-anticipees/>
- ◆ <https://www.prosenectute.ch/fr.html>



« Les soins palliatifs sont des soins **actifs** et **continus**, pratiqués par une équipe pluridisciplinaire, en institution et à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage. »

Société française d'accompagnement et de soins palliatifs - Loi N° 99-477 du 9 juin 1999

### Quelques clés pour nourrir votre réflexion :

#### Valeur fondamentale : la Dignité

Toute personne mérite un respect inconditionnel, quels que soient l'âge, le sexe, la santé physique ou mentale.

#### Valeur fondamentale :

Acceptation de la maladie et de la mort

#### Anticipation des pertes :

Donner du sens à ce qui est et sera.

#### Valeur fondamentale : l'Autonomie

C'est la capacité d'une personne à exprimer sa volonté et à vivre en accord avec ses valeurs et convictions

Toute personne a le droit de vivre et d'agir selon ses valeurs, ses désirs et ses craintes.

Pour cela il nous faut :

- ◆ Être informé clairement de l'évolution de notre état de santé.
- ◆ Avoir réfléchi en amont à ce que nous souhaitons afin que les proches et les soignants puissent connaître notre volonté et en tenir compte si nous ne pouvons plus l'exprimer.

### Et quelques définitions pour aller plus loin encore dans la réflexion et l'anticipation :

« **L'euthanasie** doit être définie aujourd'hui comme la mort donnée par un soignant ou par un proche pour soulager une vie déclarée insupportable par le malade. Il y a donc là l'intention de donner rapidement la mort suivie de l'administration d'une drogue mortelle par sa nature ou par sa dose.

L'euthanasie peut être réalisée sur demande du malade ou non.

Il est désagréable que l'étymologie du mot laisse entendre que la mort donnée par autrui soit la bonne mais le sens que nous avons précisé est constamment utilisé de manière non étymologique dans la plupart des milieux, en particulier dans le monde anglo-saxon.

Il faut cesser d'adjoindre des adjectifs au mot « euthanasie » tels que active, passive ou autre car ils créent la confusion entre des actes de soulagement légitimes et légaux avec la mort donnée délibérément comme moyen de soulagement.

Le terme de **suicide médicalement assisté** est aujourd'hui de teneur très précise. Il désigne la mort que se donne un malade en prenant par voie buccale ou intraveineuse une drogue qui lui a été prescrite et mise à sa disposition par un médecin. La distinction entre ce suicide assisté et l'euthanasie doit être strictement tenue. Dans les deux cas, l'intention de provoquer la mort est à l'esprit du médecin comme à celui du malade, mais l'exécution relève du médecin dans l'euthanasie et du malade seulement dans le suicide assisté.

**Renoncer à mettre en œuvre des moyens susceptibles de prolonger une vie très compromise** ("with holding" en anglais), n'est pas une mort donnée. Il s'agit, généralement sur demande du malade, de ne pas entreprendre certains soins de prolongation qui sont techniquement possibles. Il arrive aussi qu'une telle décision soit prise en service de réanimation en l'absence de lucidité du malade parce que la situation médicale ne laisse aucun espoir de retour à la lucidité ou à la guérison.

**La suspension d'un traitement vital en cours**, par exemple une respiration artificielle ("with drawing" en anglais), sur demande du malade, relève également de ce principe largement admis maintenant qu'un soin médical ne peut jamais être imposé à une personne ou maintenu contre son gré.

Le renoncement ou la suspension d'un traitement à la demande d'un patient lucide, majeur et clairement informé, libère le médecin de « l'obligation de moyens » et permet d'éviter l'acharnement thérapeutique.

**La sédation terminale** : elle est envisagée face à une personne en fin de vie gênée par un essoufflement incoercible ou des douleurs incontrôlables, ou encore une très grande anxiété. C'est l'administration de sédatif à des doses si élevées qu'elles enlèvent la lucidité tout en étant nécessaire pour apaiser le malade. Les soignants prennent quelques risques d'écourter la durée de la vie naturellement finissante, sans l'avoir voulu. Il est là aussi tout à fait incorrect de qualifier une telle prescription d'euthanasie clandestine. »

*Pr. C. Chardot (Professeur Émérite de Cancérologie à l'Université de Nancy  
Directeur honoraire du Centre Alexis Vautrin)*

Vous pouvez également consulter le texte de loi relatif à la fin de vie et aux droits en faveur des malades dite « loi Léonetti » du 22 avril 2005, et de son évolution en 2016 avec la « loi Léonetti-Claeys.

<http://jeanleonetti.com/texte-integral-du-texte-creant-de-nouveaux-droits-en-faveur-des-malades-et-des-personnes-en-fin-de>

En conclusion, je vous invite à échanger autour de ces sujets avec vos proches et avec votre médecin qui saura vous conseiller, même et surtout, si vous êtes en pleine forme, car dans Directives Anticipées, il y a le mot anticipation ! Et n'hésitez pas non plus à me contacter, par le biais de la mairie (04 50 04 42 50).

Dominique ROULLET

## Ça s'est passé à Présilly

### Centenaire de l'Armistice - dimanche 11 novembre

Les Présilliens sont venus nombreux pour commémorer le Centenaire de l'Armistice. Ils ont pu assister à une cérémonie émouvante, rythmée par les voix magnifiques de Cathy et Rosal, entonnant la Marseillaise au son de la trompette de Johan.

Après le vin d'honneur offert par la Mairie, ceux qui le souhaitaient ont pu déguster une excellente choucroute, servie par les bénévoles de la Présillienne.



On pouvait également s'attarder sur la très belle exposition présentant des photos, cartes postales, matériel militaire,...

Le jeune Dylan, 17 ans, a été présent toute la journée, vêtu d'un uniforme canadien datant de la Seconde Guerre Mondiale.

En véritable passionné, il fournissait des explications sur les nombreux objets qu'il avait mis à notre disposition pour le montage de l'exposition. Un grand merci à lui pour son aide précieuse !



Le programme s'est achevé avec la plantation de l'Arbre de la Liberté, en cours d'après-midi.

## Ça s'est passé à Présilly

### Braderie des Bals Murette - samedi 17 et dimanche 18 novembre



Un grand merci à la municipalité de Présilly d'avoir permis l'organisation de cette manifestation qui a remporté un grand succès : 3100 € de bénéfice. Ces fonds serviront à financer l'animation auprès des résidents de l'EHPAD et de l'USLD de Saint-Julien.

De nombreux bénévoles de l'association et extérieurs sont venus prêter main forte afin que ces journées soient une réussite. Qu'ils en soient ici remerciés !

Merci aussi aux généreux donateurs qui ont fourni tous les articles mis en vente et au Crédit Mutuel et Migros qui ont sponsorisé cette braderie.

Et enfin, merci à la population de Présilly qui s'est déplacée pour soutenir cette action, dans une ambiance fort sympathique !

Rendez-vous en novembre 2019 sur un autre site.

En attendant, l'association récupère toujours articles ménagers, bibelots, décoration, vêtements adultes et enfants, chaussures, CD, DVD, écharpes, ceintures, bijoux, sacs, petit mobilier.

Vous pouvez contacter Rosy BOUTTAZ qui sera en mesure de vous guider et récupérer vos dons.

Marinette PINGET



### Salon du livre du Grand Genève - dimanche 18 novembre

Le 18 novembre dernier, La Salévienne était heureuse d'organiser, à Pomier, la deuxième édition du salon du livre du Grand Genève.

Malgré le froid et un temps couvert, près de 500 personnes sont venues converser et découvrir les publications de la soixantaine d'exposants présents, parmi lesquels de nombreux auteurs ou éditeurs, et plusieurs associations d'histoire. De leur côté, les enfants pouvaient découvrir la littérature jeunesse présente en nombre sur les stands.

L'invité d'honneur était le Salève qui a fait l'objet de plusieurs publications, comme celle de G. Lepère et D. Ernst, deux saléviens passionnés, sur le chemin de fer à crémaillère du Salève (en vente à La Salévienne). Ce livre richement documenté offre de très nombreux documents iconographiques dont certains inédits. La Maison du Salève quant à elle présentait les actes du colloque qui s'est tenu l'an dernier à la Chartreuse. Claude Girod présentait le sien. Plusieurs personnalités ont honoré de leur présence ce salon.

Esther DELOCHE, Présidente de la Salévienne



## Ça s'est passé à Présilly

### Repas de la Paroisse - dimanche 25 novembre

Comme chaque année nous avons organisé notre repas paroissial de la St-Clément, connu auparavant sous l'appellation de "vogue de Présilly".

Vous avez été nombreux à venir déguster ou emporter votre repas, composé de diots au vin blanc, cuisinées par notre boucher, ainsi que de délicieuses rissoles préparées avec toujours autant d'ardeur par une fidèle bénévole et cuites gracieusement par le boulanger du Châble.

À cette occasion, nous avons également attribué un panier garni, ainsi que différents lots offerts par les commerçants du Châble.

Nous remercions les bénévoles qui ont vendu les cartes (le porte à porte devenant très difficile) et assuré le bon déroulement de cette journée, notre conseil municipal qui nous prête et chauffe la salle ainsi que les commerçants du Châble.

Nous vous attendons toujours plus nombreux en 2019, notre objectif étant de pouvoir un jour faire repeindre les murs intérieurs de notre église, fréquentée par tout un chacun pour des moments joyeux ou plus tristes.

Le montant qui a été chiffré pour ces travaux, il y a plusieurs années déjà, est colossal. Volonté et investissement seront donc indispensables pour parvenir à constituer une belle "cagnotte".



**Nos meilleurs vœux pour 2019 !**

L'Équipe Paroissiale

### Pot de l'Avent - jeudi 20 décembre



*Moins de monde que les années précédentes pour cette nouvelle édition du Pot de l'Avent à la Halle, mais les quelque soixante convives présents ont beaucoup apprécié la soupe aux légumes, le succulent risotto ainsi que les délicieuses tartes à la crème et brioches sorties du four !*

## Ça s'est passé à Présilly

### Vœux du maire - vendredi 11 janvier

Après avoir présenté le bilan annuel, le maire a remercié M. Deleuze pour la restauration gracieuse d'un ancien projecteur, exposé désormais dans la salle du conseil. La députée Virginie Dubuy-Muller a exprimé ses vœux et remercié la municipalité pour le travail accompli.



La présidente de la Présillienne a fait le bilan des animations de 2018 et remercié tous les bénévoles, avant de remettre un chèque de 500€ aux Aînés de Montaignoux.



### Repas du CCAS - dimanche 13 janvier



Animé par Pascale et Gilou, le repas du CCAS a une fois de plus régalé les 85 convives. Chants, danses et bonne humeur ont émaillé cette journée très réussie.



## En ce moment et bientôt à Présilly...

### Les produits locaux font leur ronde à la Halle

Les **Amaps** (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ont pour objectif de mettre en relation des consommateurs avec des producteurs locaux.

L'Amap "La Ronde des Légumes", basée à Présilly, avec plus de 50 adhérents, contribue à faire vivre 7 producteurs, dont 3 domiciliés sur le village. Ces producteurs proposent des légumes, des pommes et autres fruits de saison, des œufs, des fromages de chèvre, des farines, des viandes et du miel.

Ces produits normalement réservés aux adhérents de l'Amap, sont désormais proposés aux habitants du village grâce à la municipalité qui nous a récemment confié la halle, **tous les mercredis soirs de 19h à 20h** pour nos distributions. N'hésitez pas à venir nous retrouver !

En plus du soutien à une agriculture de qualité, essentiellement biologique, les Amaps contribuent au maintien ou au renouveau d'un lien social en apportant le réel plaisir de se retrouver chaque semaine.

### La Présillienne vous attend !

Depuis bientôt cinq ans, l'association La Présillienne vous propose un large panel d'animations, pour tous les goûts et tous les âges, contribuant ainsi à faire vivre notre jolie commune, toujours dans la convivialité et la bonne humeur !

**Afin de perpétuer cette belle mission, nous avons toujours besoin de « sang neuf »...**

Vous souhaitez devenir membre à part entière de l'association

ou simplement nous rejoindre pour un soutien ponctuel lors d'événements particuliers ?

N'hésitez plus ! Contactez la secrétaire de la Présillienne, Corinne Favre : [c.favre@presilly.fr](mailto:c.favre@presilly.fr)

### Comité de Jumelage Mössingen-Genevois

#### Les activités du comité de jumelage franco-allemand au cours de ce dernier trimestre 2018

##### Foire de la Ste-Barbe à Collonges

Vendredi 30 novembre, les Collongeois étaient nombreux dans la salle des fêtes pour le lancement de la 36<sup>ème</sup> foire de la Ste-Barbe. Ils ont fréquenté la restauration, les stands du salon des vins et produits locaux.

Depuis une douzaine d'années, ils peuvent déguster la bière allemande que les amis du comité de jumelage franco-allemand de Mössingen viennent leur présenter et vendre au cours des trois jours. Le stand a été très fréquenté à l'intérieur de la salle. Mais la météo très pluvieuse du dimanche 2 décembre a rafraîchi les visiteurs qui ne se sont pas attardés autour du stand extérieur sur le marché.



##### Marché de Noël à Mössingen

Vendredi 7 décembre, une délégation de sept membres du Comité de jumelage franco-allemand a fait le déplacement vers Mössingen ; et samedi 8 décembre, ils se trouvaient au traditionnel Marché de Noël de la ville. Ils ont présenté et vendu des fromages savoyards : abondance, terramont, tomes de Savoie, reblochons achetés à la fromagerie Bouchet (Beaumont) ainsi que des tomes et fromages frais de chèvre de la ferme de Montailoux. En parallèle, les visiteurs du stand ont pu déguster et apprécier les produits savoyards sous la forme de tartiflettes cuisinées sur place avec des oignons, lardons et pommes de terre locales.

Depuis plus de dix ans, cette tradition rencontre de plus en plus de succès et les amis allemands encouragent la présence savoyarde à cette manifestation annuelle.



##### Voyage printemps 2019

Voyage culturel à **Würzburg**, ville des princes-évêques dans le nord de la Bavière près de la rivière Main.

Le comité de jumelage franco-allemand du canton de St-Julien participera du 27 avril au 2 mai 2019 à un voyage à Würzburg avec les amis allemands de Mössingen.

Si vous êtes intéressé à connaître cette ville et ses environs, n'hésitez pas à contacter M. André DUVAL à Chenex, tél. : 04.50.04.33.75 ou adresse mail : [cadvl@wanadoo.fr](mailto:cadvl@wanadoo.fr)

Prix : environ 500 € par personne.



André GUILLOT

#### Rappel

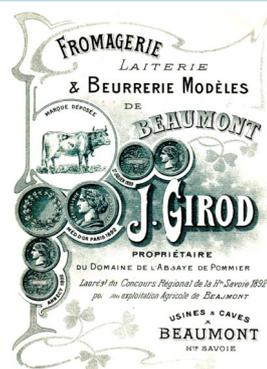
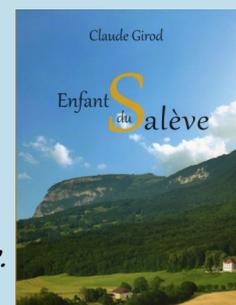
Toute personne intéressée par les échanges franco-allemands peut adhérer à l'association « comité de jumelage franco-allemand du canton de Saint-Julien ».

Plus d'infos : [www.jumelage-moessingen-genevois.fr](http://www.jumelage-moessingen-genevois.fr)

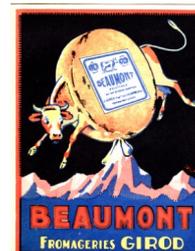
Mail : [gloria.jumelage@gmail.com](mailto:gloria.jumelage@gmail.com)

### Claude Girod raconte "son" Salève

*Au travers d'anecdotes familiales ou historiques, apprenez non seulement ce qui a fait le succès des Fromageries Girod pendant 110 ans, mais laissez-vous aussi entraîner dans le vaste monde des vins et fromages AOC, découvrez le Salève, la Chartreuse de Pomier, le Chemin de Compostelle,... Et cela, en toute simplicité, guidés par le bel enthousiasme et la passion de l'auteur.*



Tout est parti d'une demande de la Salévienne. Cette société, qui recueille et conserve précieusement les mémoires historiques de notre région, avait sollicité Claude Girod pour qu'il contribue à cette œuvre mémorielle en écrivant un livre sur les Fromageries Girod. Claude était d'accord, mais s'en tenir exclusivement à l'histoire des fromageries lui a paru bien trop réducteur !



Expliquer les fromageries, c'était évidemment aussi raconter l'histoire d'une famille et des quatre générations qui se sont succédées à la tête de l'entreprise. Mais c'était également mentionner la commune de Beaumont, berceau familial ; se remé-

morer des souvenirs marquants, ou encore parler des rencontres qui ont compté dans la vie de Claude Girod (Georges Salomon, Jo Brand, Raymond Lambert...); et puis s'attarder sur le Salève, ses sentiers, ses via ferrata, ses bâtiments ancestraux et bien sûr la majestueuse Chartreuse

de Pomier, sauvée d'une ruine certaine grâce aux bons soins de la famille Girod. C'était enfin parler du Chemin de Compostelle et nous apprendre



que Claude Girod a aidé à la réalisation de la liaison, alors inexistante, entre Genève et Le Puy, dont une partie du sentier passe par l'allée des Chartreux, lieu de cheminement mystique et magique, orné de fayards grandioses.

#### Les fayards de l'allée des Chartreux



*Au détour d'une phrase, on apprend que ces arbres séculaires ont été sauvés par Jérémie Girod, l'arrière-grand-père de Claude et acquéreur du domaine des Chartreux en 1894. L'ancien propriétaire, le baron de Drées, avait vendu les bois environnants à un marchand qui s'apprêtait à couper les arbres.*

*Jérémie Girod, qui ne voulait pas les voir disparaître, lui a remboursé son argent, préservant ainsi à la fois ces fayards centenaires et la beauté des lieux, ceci pour le plus grand bonheur des générations successives de promeneurs.*

Vous l'aurez compris, quand on ouvre *Enfant du Salève*, on découvre au fil des pages tout un monde que l'on croyait peut-être bien connaître parce que l'on habite tout près... En réalité, ce monde se révèle truffé d'histoires et de savoureux secrets qui, sans le témoignage écrit de Claude Girod, auraient pu se perdre à jamais.

Corinne FAVRE

#### Où trouver cet ouvrage ?

- ◆ Chez les **marchands de journaux** du Châble, de Saint-Julien, Collonges, Viry ou Cruseilles
- ◆ Sur commande à la **Salévienne** : Martine Clément 04 50 49 12 38 ou [m.clement@gmail.com](mailto:m.clement@gmail.com)

## Mémoires de Présilly

*Ces dernières années, notre village a accueilli beaucoup de nouveaux habitants ; certains viennent de villes ou villages voisins, d'autres d'un peu plus loin... Mais la majorité d'entre eux ignorent ce que fut Présilly autrefois. Quant aux Présilliens vivant ici depuis plus longtemps, ils ont parfois oublié « comment c'était avant », pris dans le tourbillon des années qui passent, s'étant habitué au nouveau visage de Présilly au fur et à mesure qu'il se métamorphosait.*

*Cette rubrique permet de ne pas laisser s'effacer le passé de Présilly ! Chaque bulletin est l'occasion de donner la parole à un ancien de la Commune : en sa compagnie, nous partons à la pêche aux souvenirs et, parfois, aux photos retrouvées dans le fond d'une armoire...*

*Pour ce numéro, la rubrique des Mémoires de Présilly diffèrera un peu de sa forme habituelle. En effet, les mémoires exposées ici raconteront pour une fois la vie non pas d'une personne, mais d'un lieu : le garage Sappey, autrefois connu sous le nom de « garage Pillet ».*

### **En mémoire de David Martin**

Le 6 décembre 2017, à 18h45, le garage de Beauregard fermait définitivement ses portes. Son gérant, David Martin, décédait brutalement suite à un accident de voiture survenu au cœur du village de Présilly.

Le garage de Beauregard est né en février 2006 de l'association de David Martin et Gérard Sappey. Deux ans plus tard, Gérard, taquiné par la maladie, cédait ses parts à David et prenait sa retraite après 44 ans d'activité dans la réparation automobile.

L'histoire de ce garage s'arrête ici, avec le décès subit de David il y a un an, mais elle commence bien avant 2006.



*La famille Pillet*



*Jean Pillet*

En effet, le garage de Beauregard est une continuité du garage Pillet, autrefois situé au croisement des routes de Viry, d'Annecy et de la Grand-Rue du Châble, à l'emplacement exact de l'actuelle pizzeria "Pizza Napo".

Le garage Pillet fut créé en 1936 par Jean Pillet qui fut ensuite rejoint par son frère Charles. Les gens disaient qu'ils allaient "chez Jean-Bert", diminutif de Jean Humbert, l'arrière-grand-père de Jeannot et Charlot, surnoms de Jean et Charles.

Les frères Pillet entreprenaient toutes sortes de réparations que ce soit sur des automobiles, des poids lourds ou du matériel agricole, allant de la petite brouette à la grande remorque. Ils possédaient également une forge, ce qui leur permettait de fabriquer et souder quantité de pièces.



*Charles Pillet*

La guerre fit cependant rapidement son apparition, ralentissant obligatoirement les affaires. Le garage fut pourtant impliqué de manière indirecte dans la résistance, puisque le Dr David, médecin-accoucheur de St-Julien, venait régulièrement déposer des armes pour les maquisards dans le buisson de lilas planté devant la façade du garage. En outre, Charles Pillet, qui avait été mobilisé du côté de Bitsch, était rentré dès mai 1940 pour assister aux funérailles de son père. Mais lorsqu'il avait voulu rejoindre son régiment à Bitsch, il ne retrouva personne, tous ayant été faits prisonniers. Ne demandant pas son reste, Charles prit le chemin du retour et s'engagea aussitôt dans la résistance, étant désormais devenu un déserteur. Pendant tout ce temps, Jean a poursuivi seul l'activité du garage.

Charles se rendait régulièrement à Thorens en camion, tous feux éteints, avec son cousin André Pillet, afin de ravitailler les maquisards en armes et nourriture. Il participa également à certaines opérations de la Résistance.



Le quartier de la Scie-Botte, où se trouvait le garage, fut également le théâtre d'un drame, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'une plaque commémorative sur la façade de l'ancienne boucherie Verney (voir *Echo de Montailoux n° 79 - Mémoires de Cécile Kadeja*), située à côté du garage. René Demolis, résistant, jouait tranquillement aux cartes lorsqu'il entendit du raffut dehors ; il sortit rapidement, muni de son arme, mais se fit malheureusement aussitôt abattre sur place par des soldats allemands.

Un autre résistant, Jean Eusebio, oncle de Gérard Sappey, fut tué à Bossey, en 1944, à quelques jours de la Libération, lors d'une opération visant à reprendre le château de Crevin (actuel golf). Il avait tiré sur un Allemand qui fit de même et tous deux moururent.

Une fois la guerre terminée, Charlot et Jeannot poursuivirent ensemble leur activité au garage jusqu'à ce que Gérard Sappey le reprenne en mars 1979.

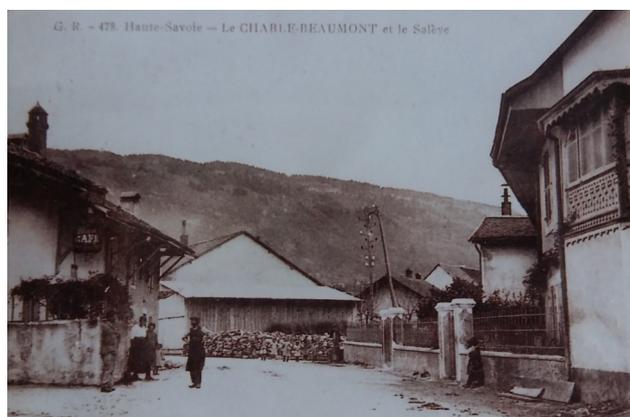
Il l'exploita d'abord seul, puis fut secondé par Bernadette dès 1982. Par la suite, il engagea un salarié ainsi qu'un apprenti.

Cet apprenti n'était autre que David Martin, venu une première fois pour trois mois de stage. Alors inscrit au lycée de St-Julien, il était un élève "difficile", délaissé par sa famille. Mais au garage Sappey, il se sentait bien et il est revenu pour un second stage l'année suivante, cette fois-ci pour 6 mois. C'est l'année d'après qu'il obtint une dérogation pour commencer son apprentissage. David devint un mécanicien reconnu et apprécié de tous ses clients.

En juin 1997, le manque de place se faisant sérieusement ressentir, Gérard Sappey déménagea son exploitation dans les anciens locaux de la menuiserie Paccard située au centre du Châble-Beaumont. C'est là qu'il engagea encore trois employés supplémentaires, se retrouvant ainsi à la tête d'une équipe de cinq salariés. Il remit son affaire en janvier 2006, devenue trop importante et se retranscha avec David Martin dans ses locaux de Beauregard.

Le garage renaîtra-t-il de ses cendres? En attendant que la justice règle la liquidation de la société, Bernadette et Gérard sont dans la peine. David faisait partie de la famille.

Adieu David, après 39 ans de collaboration.



À l'époque où le garage n'existait pas encore (bâtiment en arrière-plan, au centre de la photo)



Vue aérienne du garage

Gérard SAPPEY,  
avec la collaboration de Corinne FAVRE

## Etat-civil

### Naissances

- **Ohani CHIARINELLI**, née le 8 octobre 2018
- **Gabin PERRON CHARRIÈRE**, né le 22 octobre 2018
- **Iris GAUCHERET**, née le 18 novembre 2018
- **Hugo ESCLAPEZ**, né le 2 décembre 2018

*Félicitation aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux petits citoyens.*



### Mariages

- **Romain THOMAS et Marine DERUDDER**, le 8 septembre 2018
- **Denis NICOLLIN et Aline FROSSARD**, le 26 septembre 2018
- **Johann POIROT et Virginie TEILLIER**, le 8 décembre 2018

*Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.*

### Décès

- **Anna EUSEBIO veuve LAPLANCHE**, décédée le 14 août 2018
- **Alix LAMBERCY veuve SCHLIPF**, décédée le 22 août 2018

*Nous présentons nos condoléances à leurs proches.*



## Infos pratiques

### Ecole Beaupré

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| École maternelle :  | 04 50 04 47 43  |
| Ecole primaire :    | 04 50 04 59 58  |
| Secrétariat :       | 04 50 04 47 04  |
| Permanences :       |                 |
| SIVU Beaupré        | Tickets cantine |
| Lundi 8h30 à 11h00  | 8h30 à 9h00     |
| Jeudi 16h00 à 18h00 |                 |

### La Mairie

97, Route du Bé d'Lè  
74160 Présilly

Téléphone : 04 50 04 42 50  
Courriel : mairie@presilly.fr

[www.presilly.fr](http://www.presilly.fr)

Ouverture au public :  
Lundi de 10h à 12h  
Mercredi de 9h à 12h  
Jeudi de 15h à 19h

### Service Intercommunal de la Petite Enfance

Communauté de Communes du Genevois  
Bâtiment Athéna 2  
38, rue Georges de Mestral  
Archamps Technopole  
74160 Archamps  
04 50 95 91 40

### Centre de loisirs Récréa-Beaupré

135, rue Beaupré  
74160 Beaumont  
04 50 83 77 78

**Ouvert le mercredi et pendant les petites vacances**

### Déchèterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67

#### **Horaires d'été** (mars -octobre) :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-18h  
Mardi : 14h-18h / Samedi : 9h-18h

#### **Horaires d'hiver** (novembre-février) :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h30  
Mardi : 14h-17h30 / Samedi : 9h-17h30  
Fermée mardi matin, dimanche et jours fériés

### Régie Eau et assainissement

285, rue Louis Rustin  
Bâtiment Héra 1  
Archamps Technopole  
74160 Archamps  
04 50 959 960

### téléphones et sites utiles

**pompiers** : 18      **SAMU** : 15      **Gendarmerie** : 17

**Hôpital de St-julien** : 04.50.49.65.65

**Centre anti-poison (Lyon)** : 04.72.11.69.11

**Enfance en danger** : 119

**Violences femmes info** : 3919

**Allo service public** : 3939

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)